

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
**DE LA COMMUNE de LA CHAPELLE
VAUPELTEIGNE**

Nombre des membres **SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016**

- Afférents au conseil 7 L'an deux mil seize le vingt et un septembre à 20h00, le conseil
- En exercice 7 municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement
- Ayant pris part à la délibération : 5 convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle de la mairie,
sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : Véronique BOUDIN Martine CROCHOT, Philippe DAUVISSAT, Raphaële DELALANDE.

Date de convocation **Absent excusé** : Bernard FOYNAT.

14 Septembre 2016 **Absent** : Alain TREMBLAY

Date d'affichage **Secrétaire de séance**: Raphaële DELALANDE.
26 Septembre 2016

ORDRE DU JOUR

- Adoption du dernier compte rendu.
- Délibération pour la fusion du SIVU avec le SIAEP.
- Délibération pour l'intégration dans la commune de « l'association foncière de remembrement de la Chapelle Vaupelteigne »
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses.

Le PV de la réunion du 27 Juin 2016 est lu et adopté.

DELIBERATION 2016-023 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Le Maire expose que la mise à disposition de personnel par la Communauté de Communes fonctionne parfaitement et propose que ce système soit pérennisé en signant une convention de mise à disposition 2 jours par semaine avec la CCPC.

Après en avoir délibéré à 5 voix Pour, le Conseil Municipal

DECIDE de signer une convention avec la CCPC pour une mise à disposition de personnels techniques 2 jours par semaine.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION 2016 024 FUSION DU SIVU DU MOULIN DES FEES ET DU SIAP DE LIGNY LE CHATEL.

Vu le code des communes et notamment du livre 1, titre VI article L163.1 à L163.18 et R163.1 à R163.6.

Vu la loi N°2015-991 du 7 août portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le règlement du SIAEP du Moulin de Fées

Après en avoir délibéré par 5 Voix Pour, Le Conseil Municipal

- ACCEPTE la fusion du SIVU du Moulin des Fées et du SIAEP de LIGNY le CHATEL pour former le SIAEP du Moulin des Fées.

DELIBERATION 2016 025 INTEGRATION DE L'AFR DANS LA COMMUNE.

Le Maire expose qu'il s'est rendu le 25 Aout 2016 avec Mr Crochot chez le Notaire Mr Jean-David Fonteneau qui a présenté l'acte de cession, dans cet acte des chemins sont sur la commune de Villy, pour la bonne règle une copie a été transmise au Maire de Villy pour décision.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Commune de LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE

ZH 58 LE PETIT COUPEROUX Fossé	12a78ca
ZH 60 CHAMPS BRIEUX Chemin	1a68ca
ZI 14 COTE DE BENFER Fossé	8a93ca
ZI 31 VAU COURCIERES Fossé	6a12ca
ZM 5 VALLEE DES ROSIERS Fossé	1a93ca
ZM 56 LE VAU TANLAY Chemin	1a15ca
ZM 102 LES OISEAUX Fossé	17a68ca
ZN 49 LE VAU TANLAY Fossé	2a12ca
ZN 53 LE VAU TANLAY Lande	3a73ca
ZN 66 LE VAU TANLAY Fossé	6a25ca
ZN 75 LE VAU TANLAY Fossé	2a88ca
ZN 89 LE VAU TANLAY Fossé	1a25ca
ZO 28 LA CROIX MARTIAL Fossé	2a96ca
ZO 40 LE PRES SOUS LA VILLE Fossé	4a64ca
ZO 91 LA NOUE DE TONNERRE Chemin	5a94ca

Commune de VILLY

ZH 3 LA LAME AUX MOINES	62ca
ZH 8 FONTAINE DE SANG	7a20ca

Après en avoir délibéré par 5 Voix Pour, Le Conseil Municipal



DECIDE l'intégration

de l'ensemble des parcelles y compris celles que le Conseil Municipal de Villy a décidé d'abandonner à la commune de la Chapelle Vaupelteigne.

Compte rendu des commissions

- Réunion des maires et vice-présidents le lundi 12 septembre à 18h à la salle de Maligny
- Conseil communautaire le mardi 13 septembre à 18h30 au Foyer de Chablis.
- Réunion conjointe des présidents et vice-présidents de la CCPC et de la CCECY le mardi 20 septembre à 18h au Foyer de Chablis
- ADMR 12 septembre 2016.

Questions diverses.

- Situation budgétaire.

Le compte banque de la commune présente un solde créditeur de 87 710.15 € Un compte rendu de la situation budgétaire est fait.

- Demande de reconnaissance en état de « Catastrophe Naturelle » suite aux inondations de Mai/juin 2016.

Nous avons appelé le centre de la prévention des risques de la Préfecture le 24 août qui nous a communiqué que le manque de pièces (informations météo sur pluviométrie, état des cours d'eau avant les fortes pluies...) pour la préparation de la réunion du 19 juillet a poussé le ministre à reporter cette réunion de décision au 21 septembre 2016.

Mr Henry de RAINCOURT sénateur nous a communiqué la copie d'un courrier que Monsieur le Ministre Bernard CAZENEUVE lui a fait parvenir au sujet de l'aide que nous avons sollicité dans ce dossier.

Le Préfet de l'Yonne organise une réunion le 3 octobre 2016.

- Situation de notre refus des compteurs Linky.

Nous avons adressé un courrier au Syndicat d'électrification de l'Yonne demandant de nous préciser par écrit que le Maire n'a plus aucune responsabilité sur cette opération du fait de la perte de compétence qui a été transférée au Syndicat.

- Location du Presbytère :

Après réception d'un appel téléphonique le vendredi 12 août, les locaux ont été visités par Mlle Da Silva (fille de l'électricien de Chablis) et son compagnon.

Le mardi 16 août un appel de confirmation a été reçu pour confirmer leur décision avec une arrivée au premier novembre (clefs à remettre 3 jours auparavant).

Un courrier de confirmation doit nous être adressé.

J'ai donné mon accord, ils ont accepté les conditions de loyer.

Nous devons définir rapidement les travaux que nous devons effectuer (portail à repeindre et revoir les scellements dans les murs, regard WC étanche à installer dans le sellier, chauffage tuyaux vannes thermostatiques à remplacer (devis en cours) et sélectionner les entreprises en ayant le délai de réalisation en objectif avec le coût.

-Installation d'un radar pédagogique provisoire.

Nous avons reçu un message du Lieutenant COITEUX - Commandant la communauté de brigades de SEIGNELAY concernant le prêt de radar pédagogique. La candidature de la Mairie a été déposée.

-Amélioration des crues du Serein :

Nous avons reçu le résultat du calcul de simulation, de l'impact sur les inondations du village, de l'abaissement de 30 cm du barrage de Maligny.

Une réunion sera organisée pour analyser ces résultats et établir une liste d'évolutions potentielles sur la rivière, à considérer pour une autre phase de calcul.

Après échanges avec le syndicat de Bassin du Serein, une réunion doit être programmée début septembre avec le Syndicat, la DDT et le BE Safege.

-Entretien de la commune

L'employé communal étant occupé à la réfection de la place de la liberté, nous avons fait intervenir la CCPC le vendredi 1^{er} juillet pour passer l'épaveuse sur les banquettes et les haies. Le 3 août Monsieur RENDONNET a été arrêté suite à un accident, nous avons demandé l'aide de la CCPC.

La CCPC a mis à notre disposition un technicien aux dates suivantes:

-9 août 2016

-16 août 2016

-23 août 2016

Le premier arrêt maladie de l'employé communal se terminant le 25 Aout, a été prolongé jusqu'au 17 septembre.

Afin d'assurer l'entretien de la commune durant l'arrêt de travail de Marc, la CCPC a accepté de nous mettre à disposition un personnel. aux dates suivantes:

-Jeudi 1er septembre 2016

- 6 septembre 2016

-13 septembre 2016

-20 septembre 2016

-27 septembre 2016

Nous avons une très bonne prestation de la part de la CCPC nous devons décider ce que nous voulons pour le futur.

A titre d'information un employé à 20h par semaine coûte à la collectivité 17228 €/an.

Un contrat de 2 jours (18h/semaine) avec la CCPC qui fournit le véhicule et du matériel adapté (taille haie pour taille en hauteur, tonne d'arrosage...) coûterait 17468€/an.

Réfection place de la Liberté

Le concours de Mr Enzo Serio s'est révélé efficace, es murs ont été complétés et mis de niveau, la terre en provenance de l'ancienne décharge a été apportée par la Sté Barbier le 1^{er} juillet.

-Salle des fêtes.

Le 1^{er} juillet un plombier est venu réparer la fuite des WC et changer le robinet côté femme.

Le 27 Juin commande a été passée à la Sté LEMIERE pour le remplacement de la porte de sécurité.

-Réfection des chemins de vignes.

La société Barbier a été retenue.

Le 24 août, les élus ont pris des photos des différents endroits retenus pour une remise en état.

Il est rapporté que des chemins refaits ont déjà été dégradés par des « Quads ».

Déjections d'animaux sur la voie publique

Nous assistons à une dérive dans ce domaine avec des déjections place de la liberté notamment ce qui rend le travail de réfection de cette place difficile.

Un arrêté municipal va être pris.

Marquage au sol pour arrêt de bus, place Mairie handicapé.

Une demande va être faite à la CCPC.

OBSEQUES DE Marcel LECOLLE.

Finalement le CCAS n'a pas été saisi pour l'aide aux paiements des obsèques.

Délégué pour le SIVU

En raison de l'absence de Bernard FOYNAT, des nouveaux délégués au SIVU ont dû être nommés :

Délégué Titulaire Alain TREMBLAY

Délégué suppléant : Philippe DAUVISSAT.

Date du prochain Conseil Municipal le 7 novembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire
Jean Jacques CARRE

Ont été délibérés les sujets suivants

DELIBERATION 2016-023 MISE A DISPOSITION DE
PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DELIBERATION 2016-024 : FUSION DU SIVU DU MOULIN DES
FEES ET DU SIAP DE LIGNY LE CHATEL.

DELIBERATION 2016-025 : INTEGRATION DE L'AFR DANS LA
COMMUNE

Ont signés les membres présents

CARRE JEAN JACQUES		BOUDIN VERONIQUE	
CROCHOT MARTINE		TREMBLAY ALAIN	Absent
DAUVISSAT PHILIPPE		DELALANDE RAPHAELE	
FOYNAT BERNARD	Absent		